REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de POLLIONNAY

dossier n° DP0691542400042

date de dépôt : 28/05/2024

date d'affichage en mairie : 28/05/2024 demandeur: Madame PERRIER Agnès

Monsieur PASQUIER Luc

pour: Panneaux photovoltaïques

adresse terrain: 351 chemin du Mercier

69290 POLLIONNAY

ARRÊTÉ 2024/111 de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de POLLIONNAY

Le maire de POLLIONNAY,

Vu la déclaration préalable présentée le 28/05/2024 par Madame PERRIER Agnès et Monsieur PASQUIER Luc demeurant 351 chemin du Mercier - 69290 POLLIONNAY;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la pose de 16 panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 351 chemin du mercier 69290 Pollionnay;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 09/05/2016, modifié le 15/05/2017 et le 7/07/2020;

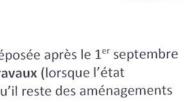
ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Fait à POLLIONNAY, Le 10/06/2024

Le maire, Philippe TISSOT



Attention : pour les autorisations d'urbanisme dont la demande a été déposée après le 1er septembre 2022, le bénéficiaire doit, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (lorsque l'état d'avancement des travaux permet une utilisation effective, même lorsqu'il reste des aménagements intérieurs à réaliser), déclarer les éléments soumis à la taxe d'aménagement. Cette déclaration se fait sur le site des impôts, dans la partie « Gérer mes biens immobiliers ».